

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle ; MM. BALSAN Laurent, ESCANDE Renaud, SAUVAIRE Marc, THION Jean-Claude.

Absents : Jean-Luc ALBE (procuration Renaud ESCANDE), RAGUES Christian, Chantal SANCH, PONCELET Jean-Marie

Mme le Maire ouvre la séance en évoquant la manifestation de soutien à la maternité de Ganges, qui a eu lieu le jour même à l'Espérou.

Mme le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : cession d'une étrave de chasse-neige usagée qui n'est plus utilisée par les services techniques.

Demande acceptée à l'unanimité

Début de séance à 17h00

1) Approbation du procès-verbal du 05 novembre 2022

Compte rendu approuvé avec 7 voix pour et 1 abstention.

2) Demande exonération loyers bar-épicerie

Mme Florence SIMONET, gérante du bar-épicerie-point de rencontre, a demandé une remise gracieuse de la commune sur son loyer, compte tenu de difficultés de trésorerie dues à l'augmentation des frais de fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'énergie. Mme le Maire propose de suspendre les loyers du bar-épicerie et du gîte pour 5 mois, soit du mois de novembre 2022 jusqu'au mois de mars 2023 inclus.

Approuvé à l'unanimité

3) Tarif convention mise à disposition Gîte communal

Lors de la reprise de l'activité bar-épicerie-point de rencontre par Mme SIMONET, le bail de l'établissement avait été transmis mais il ne fait pas mention du gîte d'étape.

Il convient par conséquent de signer une nouvelle convention de mise à disposition. Mme le Maire propose de fixer le tarif du loyer mensuel, qui était de 73.04€ à **75€**.

Approuvé à l'unanimité.

4) Dissimulation réseaux secs aux Laupies

Le projet envisagé, qui a été expliqué lors du dernier conseil, a fait l'objet d'une évaluation par le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard :

- Travaux d'Eclairage Public 22-105-TEP-COR : 19 800,00 € TTC, **soit 396,00 € TTC** d' études
- Electricité 22-105-DIS : 213 600,00 € TTC, **soit 2 136,00 € TTC** d' études
- Génie civil Télécom 22-105-TEL : 81 600,00 € TTC, **soit 571,20 € TTC** d' études

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le projet n'est que faiblement éligible à subventions, le reste à charge estimé pour la commune s'élève à **172 000€** en retenant toutes les options. Mme le Maire propose de lancer les études et d'affiner les décisions une fois les études réalisées.

Approuvé par 7 voix pour, 1 contre.

5) Dissolution du budget M49

Dans le cadre du transfert de l'eau à la communauté de communes, le budget M49 de l'eau et l'assainissement de la commune doit être dissout à la fin de l'exercice. Il est possible alors de créer un nouveau budget M49 de fonctionnement **ou** d'intégrer la gestion des dépenses de fonctionnement de l'eau et de l'assainissement dans le budget général M14, avec une comptabilité analytique.

Cette seconde option est retenue avec 2 voix pour et 6 abstentions.

6) Autorisation de mandatement investissement avant le vote du budget

Aucune dépense d'investissement ne pouvant être engagée avant le vote du nouveau budget qui n'interviendra pas avant le mois d'avril 2023, Mme le Maire propose au conseil d'autoriser les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du montant voté au budget 2022, ce qui permettra d'honorer les factures auprès des fournisseurs sans attendre le vote du budget.

Approuvé à l'unanimité

7) Décision modificative du budget

Point supprimé, il n'est plus nécessaire de réaliser de décision modificative.

8) Paiement mensuel des caravanes à l'année au camping

Il était possible jusque-là pour les usagers qui ont des caravanes à l'année au camping La Pensière de faire un paiement mensuel directement auprès de la trésorerie du Vigan.

Du fait de la suppression de la trésorerie du Vigan, ces procédures sont traitées au Service de Gestion Comptable de Quissac à partir de janvier 2023 et ce paiement mensuel ne sera plus possible. Afin de ne pas mettre en difficulté les redevables concernés, Mme le maire propose de procéder à une mensualisation au niveau communal à partir du 1^{er} janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité

9) Bilan camping

Le camping apporte une recette de 52000€ en 2022. Ces recettes permettent d'abonder de budget général. Le bilan est très positif. La fréquentation a été un peu inférieure à celle de l'an passé, avec une grosse concentration saisonnière habituelle au mois d'août. Les chalets sont très demandés, ils seront rénovés en 2023.

10) Vente de l'étrave du quad

La commune avait acheté une étrave en même temps qu'un quad en 2016 ; elle n'en a plus l'utilité car le quad a été changé depuis et l'étrave n'est plus adaptée au nouveau quad. Mme le Maire propose de la céder au prix de 50€ en raison de sa vétusté.

Approuvé à l'unanimité

10) Questions diverses

L'après-midi récréative du 18 décembre se déroulera à partir de 14H30 à la salle des fêtes

M. THION annonce que la nouvelle course est prévue le 19 août, les acteurs se réunissent et le projet avance.

Séance close à 18h16.